

## Rapport de la commission ad'hoc pour le préavis municipal :

20-2013 – Demande d'octroi d'un crédit de 190'000.- CHF pour l'aménagement d'une place de jeux dans le périmètre de l'établissement primaire de Cugy, au lieu-dit Le Motty

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers,

La commission composée de Madame Caroline Pasteur et Messieurs Bruno Tavernese et Jean-Louis Genre, s'est réunie une seule fois le jeudi 25 avril 2013.

Les membres de la commission remercient Monsieur Jean-Pierre Sterchi pour la qualité de son travail ainsi que pour la clarté des explications fournies sur le préavis.

### Commentaires

Depuis le remplacement de l'ancien pavillon du Jardin d'enfants, ainsi que depuis le début des travaux de transformation de la Maison de Commune, notre village a effectivement perdu ses espaces ludiques permettant aux enfants de se développer harmonieusement et à leurs parents et autres habitants de se rencontrer. En effet, les quelques installations, vétustes et obsolètes sur la plan sécuritaire, qui existaient sur ces deux emplacements ont été supprimées et jamais remplacées. La décision de recréer un nouvel espace de détente approprié et sécurisé pour les enfants ainsi que le choix du site retenu pour son aménagement, nous conduisent sans aucune hésitation à valider le bienfondé des travaux envisagés par la Municipalité.

Le projet a été bien développé et mené à terme pour son dépôt devant notre Conseil. Trois entreprises spécialisées dans le domaine, dont une locale, ont été consultées. Le coût de 190'000.- CHF est apparu relativement important. Mais l'analyse du devis nous montre que le coût des travaux préparatoires et de la réalisation du sol coulé souple est plus élevé que celui des jeux et le mobilier urbain, mais ces travaux et le choix du revêtement retenu, sont indispensables pour assurer la sécurité des enfants. Par ailleurs le revêtement en sol coulé pourra être facilement et régulièrement entretenu et nettoyé par le personnel de la Commune, afin d'en assurer sa propreté et sa fonction sécuritaire.

L'entreprise locale n'a pas remis l'offre la moins chère et n'a pas été retenue, mais notre municipal nous a assuré que le mobilier urbain, soit les bancs et la table seraient achetés chez elle.

Le choix des jeux a été fait de façon judicieuse pour répondre au développement des enfants en fonction de leur tranche d'âge. Pour les 3 à 8 ans, "Grimper et glisser", "Se balancer", "Se maintenir en équilibre", "Osciller et se balancer" et pour les 8 à 12 ans, "Grimper et se mouvoir", "Se maintenir en équilibre".

### Conclusion

Afin de pouvoir réaliser l'aménagement de cette nouvelle place de jeux pour la fin de cet été, notre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, d'adopter le préavis 20-2013 tel que présenté.

Cugy le 4 mai 2013

Jean-Louis Genre, rapporteur

Caroline Pasteur

Bruno Tavernese